

Votre médecin vous a proposé un examen d'imagerie. Il sera pratiqué avec votre consentement. (Vous avez en effet la liberté de l'accepter ou de le refuser). Pour réaliser cet examen le radiologue peut être amené à utiliser **un produit de contraste**.

Une information vous est fournie sur le déroulement de cet examen.

Le médecin radiologue est qualifié pour juger de l'utilité de cet examen pour répondre au problème diagnostique que se pose votre médecin.

Il est très important que vous répondiez précisément aux questions qui vous seront éventuellement posées sur votre état de santé ainsi que sur les médicaments que vous prenez (liste écrite des médicaments).

Certains traitements doivent en effet être modifiés ou interrompus pour certains examens d'imagerie.

QU'EST-CE QU'UN PRODUIT DE CONTRASTE ?

C'est une substance injectable ou ingérable qui améliore la visualisation des organes explorés.

PRODUIT DE CONTRASTE GADOLINÉ

Ces produits de contraste qui sont utilisés à l'IRM, contiennent du gadolinium qui est spontanément visible en IRM.

Ce sont des produits injectés par voie veineuse après la pose d'un cathéter au niveau d'une veine du bras ; ils sont alors transportés par le sang jusqu'à l'organe à explorer.

Ils sont éliminés par les reins, raison pour laquelle il est recommandé de boire abondamment avant et après l'examen.

Potentiellement, ils présentent deux inconvénients qui seront pris en compte :

- ✓ Ils peuvent être **allergisants**. En cas de réaction allergique avérée lors d'un examen antérieur, vous avez peut-être consulté un allergologue qui au moyen de tests cutanés a pu déterminer le ou les PCI que vous ne tolérez pas. Rares sont les personnes « allergiques » à tous les PCI.
- ✓ L'autre inconvénient de ces PCI est peuvent également avoir un effet nocif sur les reins. Le risque n'existe qu'en cas **d'insuffisance rénale avérée**, et le plus souvent chez des patients dialysés ou suivis en néphrologie.

C'est la raison pour laquelle, en présence de facteurs de risques, il peut vous être demandé de pratiquer une prise de sang avant l'examen et en cas de doute le radiologue discutera avec votre médecin prescripteur de l'opportunité de cet examen IRM et de la nécessité de l'injection de gadolinium.

CAS PARTICULIERS

- ✓ **La femme enceinte** : l'injection d'un agent de contraste n'est pas recommandée mais peut être réalisée après appréciation du rapport bénéfice/risque. Les produits de contraste peuvent être injectés en cas d'absolue nécessité.

De même si des examens d'imagerie avec produits de contraste sont réalisés chez une femme allaitante il faut interrompre cet allaitement durant 24h.